

122

E 2300 Paris 4

*Le Chargé d'affaires de Suisse à Paris, J. Barman,
au Conseil fédéral*

L

Paris, 17 septembre 1851

Par la dépêche dont vous m'avez honoré sous date du 10 de ce mois¹, vous me chargez de faire des démarches auprès du Gouvernement de la République pour obtenir que le passage à travers la France ne soit pas fermé aux réfugiés voyageant

1. *CF. PVCFE* 1004 1/9, n° 3293.



29 SEPTEMBRE 1851

257

à leurs frais, ainsi que le ferait supposer une communication précédente de M. le Ministre des Affaires étrangères.

Ce ministre, que j'ai eu l'honneur de voir hier, m'a répondu qu'il pensait que son collègue de l'Intérieur ne ferait aucune difficulté d'admettre en passage les réfugiés voyageant à leurs frais avec un titre de voyage visé par M. le Ministre de France à Berne, qui venait aussi de lui demander des instructions sur cette même affaire.

Pour mieux l'éclaircir, je me suis rendu dans les bureaux du Ministère, où le chef que cela concerne a bien voulu me communiquer la lettre du Ministre de l'Intérieur qui a donné lieu à la communication dont il s'agit.

M. le Ministre y expose que le marché pour le transport sur mer des réfugiés venant de Suisse prendra fin le 15 de ce mois et qu'en conséquence il a donné des ordres à la frontière pour qu'aucun réfugié ne soit plus admis sur le territoire français.

La généralité de cet ordre pouvant comprendre ceux-mêmes des réfugiés qui voyagent à leurs frais ou à ceux de la Suisse, le chef du bureau m'a promis de provoquer de M. le Ministre de l'Intérieur une explication qui permette le passage comme précédemment aux réfugiés qui ne seraient pas à la charge de la France. Je pense que M. le Ministre de l'Intérieur répondra d'une manière favorable et qu'en attendant le Département de Justice et Police peut réclamer le visa de la Légation de France pour les réfugiés renvoyés ou partant volontairement. La police du littoral de la Manche est en ce moment très facile pour les embarquements à destination de l'Angleterre.

Je ne veux pas terminer ma lettre sans ajouter que M. le Ministre des Affaires étrangères m'a déclaré hier n'avoir, depuis longtemps, reçu aucune plainte relativement aux réfugiés français qui sont en Suisse et que la correspondance des agents du gouvernement à l'étranger ne faisait aucune mention des prétentions de la Prusse sur Neuchâtel, dont quelques journaux ont cru devoir entretenir le public ces jours derniers.

[...]